

Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

**Commune de PARCAY-MESLAY**

----

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal du 8 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 8 avril, à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le 3 avril 2014, se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

*Membres  
en exercice : 19  
Présents : 17*

Etaient présents :

Monsieur Bruno FENET, Maire, Monsieur Nicolas STERLIN, Madame Christine FONTENEAU, Monsieur Roland LESSMEISTER, Madame Brigitte ANDRYCHOWSKI, Madame Flore MASSICARD, Adjointes au Maire, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Marie-Claude RAIMBAULT, Madame Anna FOUCAUD, Monsieur François BRUNEAU, Madame Nelsie JAVON, Madame Agnès NARCY, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Damien MORIEUX, Monsieur Patrick PELLE, Mme RAYNAUD Séverine, Conseillers municipaux.

*Pouvoir : 0*

*Absents : 2*

Etaient absents : Monsieur Jackie SOULISSE, Monsieur Jean-Pierre MENARD.

*Votants : 17*

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Madame Marie-Claude RAIMBAULT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 2014**

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des membres, une lecture succincte est donnée au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le présent procès-verbal de la séance du 26 février 2014 tel qu'il est transcrit dans le registre et acceptent de le signer.

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal d'installation du 30 mars 2014**

Le dernier compte-rendu ayant été distribué à l'ensemble des membres, une lecture succincte est donnée au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal acceptent le présent procès-verbal de la séance du 30 mars 2014 tel qu'il est transcrit dans le registre et acceptent de le signer.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2014-36  
Création des commissions communales permanentes**

Le Maire informe les Conseillers des dispositions de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le Maire est président de droit des différentes commissions.

L'article L 2121-22 (al. 3) du CGCT dispose que « dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions (...) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article alinéa 4).

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT,

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **DECIDE, A L'UNANIMITE**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres des commissions communales permanentes et de procéder aux désignations des membres par un vote à main levée.

- **FIXE, A L'UNANIMITE**, à **6** le nombre de commissions permanentes qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :

1. COMMISSION : « URBANISME-ENVIRONNEMENT »
2. COMMISSION : « FINANCES »
3. COMMISSION : « BATIMENTS-INFRASTRUCTURES- SECURITE ERP »
4. COMMISSION : « COMMUNICATION-EVENEMENTIEL »
5. COMMISSION : « ENFANCE-JEUNESSE-AINES »
6. COMMISSION : « ASSOCIATIONS »

- **FIXE, A L'UNANIMITE**, le nombre de membres composant ces commissions comme suit :

1. COMMISSION « URBANISME-ENVIRONNEMENT » : 12
2. COMMISSION : « FINANCES » : 7
3. COMMISSION : « BATIMENTS-INFRASTRUCTURES- SECURITE ERP » : 8
4. COMMISSION : « COMMUNICATION-EVENEMENTIEL » : 6
5. COMMISSION : « ENFANCE-JEUNESSE-AINES » : 8
6. COMMISSION : « ASSOCIATIONS » : 7

- **DESIGNE, A L'UNANIMITE**, selon le principe de la représentation proportionnelle, les membres de ces commissions selon la liste présentée pour chacune des commissions municipales :

URBANISME- ENVIRONNEMENT	FINANCES	BATIMENTS- INFRASTRUCTURES- SECURITE ERP
Nicolas STERLIN Brigitte ANDRYCHOWSKI François BRUNEAU Anna FOUCAUD Jean-Marie GALPIN Jean-Marc GILET Jean-Pierre GILET Nelsie JAVON Roland LESSMEISTER Flore MASSICARD Agnès NARCY Séverine RAYNAUD	Christine FONTENEAU Brigitte ANDRYCHOWSKI François BRUNEAU Jean-Marc GILET Roland LESSMEISTER Flore MASSICARD Patrick PELLE	Roland LESSMEISTER Jean-Marie GALPIN Jean-Marc GILET Jean-Pierre GILET Nelsie JAVON Agnès NARCY Séverine RAYNAUD Nicolas STERLIN
COMMUNICATION- EVENEMENTIEL	ENFANCE-JEUNESSE-AINES	ASSOCIATIONS







**Délibération n° 2014-41 :  
Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal Cavités 37**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Cavités 37 qui prévoient l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du CGCT, les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue ;

Ont obtenu :

- Titulaire : M. Jean-Pierre GILET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- Suppléant : M. Jean-Marc GILET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir voté :

- **ELIT** en qualité de titulaire :
  - M. Jean-Pierre GILET
- **ELIT** en qualité de suppléant :
  - M. Jean-Marc GILET

<p><b>Certifié exécutoire</b> <b>Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16 avril 2014</b> <b>Et de l'affichage le : 15 avril 2014</b></p>
--

**Délibération n° 2014-42 :  
Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique  
de la Bédoire et de ses Affluents (S.I.A.H.B.A.)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Bédoire et de ses Affluents (S.I.A.H.B.A.) qui prévoient l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune membre,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de ce syndicat ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du CGCT, les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue ;

Ont obtenu :

Titulaires :

- M. Bruno FENET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- M. Jean-Pierre GILET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Suppléants :

- M. Jean-Marc GILET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- M. Roland LESSMEISTER, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.



Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du CGCT, les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue ;

Ont obtenu :

Titulaires :

- Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- Mme Flore MASSICARD, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Suppléants :

- Mme Nelsie JAVON, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- Mme Anna FOUCAUD, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté :

- **ELIT** en qualité de titulaires : - Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI  
- Mme Flore MASSICARD
- **ELIT** en qualité de suppléants : - Mme Nelsie JAVON  
- Mme Anna FOUCAUD

**Certifié exécutoire**

**Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16 avril 2014**

**Et de l'affichage le : 15 avril 2014**

**Délibération n° 2014-45 :**

**Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Canton de Vouvray (S.I.T.S)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Canton de Vouvray qui prévoient l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune membre,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de ce syndicat ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du CGCT, les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue ;

Ont obtenu :

Titulaires :

- Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- M. François BRUNEAU, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Suppléants :

- Mme Agnès NARCY, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- Mme Flore MASSICARD, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté :

- **ELIT** en qualité de titulaires : - Mme Brigitte ANDRYCHOWSKI.  
- M. François BRUNEAU.
- **ELIT** en qualité de suppléants : - Mme Agnès NARCY.  
- Mme Flore MASSICARD.

**Certifié exécutoire**

**Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16 avril 2014**

**Et de l'affichage le : 15 avril 2014**

**Délibération n° 2014-46 :**

**Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) (arrêté préfectoral du 15 avril 2011) qui prévoient l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune membre,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du CGCT, les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue ;

Ont obtenu :

Titulaires :

- M. Roland LESSMEISTER, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Suppléants :

- Mme FONTENEAU Christine, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté:

- **ELIT** en qualité de titulaire:

- M. Roland LESSMEISTER

- **ELIT** en qualité de suppléant :

- Mme Christine FONTENEAU

**Certifié exécutoire**

**Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16 avril 2014**

**Et de l'affichage le : 15 avril 2014**

**Délibération n° 2014-47 :**

**Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) qui prévoient l'élection de trois délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune membre,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du CGCT, les délégués des communes dans les syndicats sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret à la majorité absolue ;

Ont obtenu :

Titulaires :

- M. Bruno FENET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- M. Roland LESSMEISTER, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- M. Jean-Pierre GILET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Suppléants :

- M. Jean-Marc GILET, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.
- M. Damien MORIEUX, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté :



A obtenu :

- Mme Flore MASSICARD, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté :

- **ELIT** Mme Flore MASSICARD, comme délégué au CNAS.

**Certifié exécutoire**

**Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16 avril 2014**

**Et de l'affichage le : 15 avril 2014**

**Délibération n° 2014-50 :  
Désignation du correspondant défense**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la désignation d'un délégué à la défense au sein de chaque conseil municipal répond au besoin de proximité et d'information entre les administrés et le Ministère de la Défense. Le Correspondant défense (CORDEF) est un interlocuteur essentiel dans le cadre de la pérennisation du lien armée-nation, notamment pour les cérémonies patriotiques qui seront à organiser.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal doit procéder pour les nominations ou présentations, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,

A obtenu :

- M. Roland LESSMEISTER, dix sept (17) voix sur 17 suffrages exprimés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté :

- **ELIT** M. Roland LESSMEISTER, en qualité de correspondant défense (CORDEF).

**Certifié exécutoire**

**Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16 avril 2014**

**Et de l'affichage le : 15 avril 2014**

**Délibération n° 2014-51 :  
Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.**

M. le Maire expose l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal peut décider, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

- **CONFIE** à Monsieur le Maire, pour toute la durée du mandat, les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (alinéa 4° L. 2122-22 du CGCT) ;



**Délibération n° 2014-52 :  
Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et de la Conseillère déléguée**

Monsieur le Maire précise qu'en application des articles L 2123-20 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, le Maire et les Adjointes peuvent percevoir des indemnités de fonctions mensuelles basées sur la strate démographique suivante : de 1 000 à 3 499 habitants (2 400 habitants à Parçay-Meslay).

Considérant que l'indemnité de fonction ne présente le caractère ni d'un salaire, ni d'un traitement, ni d'une rémunération quelconque mais est destinée à compenser, en partie, les frais engagés par les élus aux services de leurs concitoyens ;

Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjointes au maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut 1015 des traitements :

Vu les articles L. 2123-30 et suivants du CGCT ;

Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 30 mars 2014 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et à la Conseillère déléguée ;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** au Maire, aux 5 adjointes ainsi qu'à une conseillère municipale déléguée, pour toute la durée du mandat, des indemnités de fonction, conformément à la réglementation en vigueur.

- **FIXE** en conséquence le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjointes et de la conseillère déléguée, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjointes, aux taux suivants :

**Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1015 au 1er juillet 2010**

**3 801.47 €**

Taux de l'indemnité du Maire	37.781 %	de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Taux de l'Indemnité de fonction du 1er Adjoint au Maire	16.044 %	de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Taux de l'Indemnité de fonction de la 2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	16.044 %	de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Taux de l'Indemnité de fonction du 3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	16.044 %	de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Taux de l'Indemnité de fonction de la 4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	16.044 %	de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Taux de l'Indemnité de fonction de la 5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	16.044 %	de l'indice brut 1015 de la fonction publique
Taux de l'Indemnité de fonction de la Conseillère déléguée	7.497 %	de l'indice brut 1015 de la fonction publique

- **PRECISE** que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 et L. 2123-24 du CGCT.

- **PRECISE** que la présente délibération s'accompagne d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées.

- **AJOUTE** que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- **PRECISE** que cette délibération prendra effet à compter de la date de l'élection du Maire et des Adjointes, soit le 30 mars 2014.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2014.

### ADOPTE A L'UNANIMITE

**Certifié exécutoire**

**Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 16 avril 2014**

**Et de l'affichage le : 15 avril 2014**

### INFORMATIONS DIVERSES

- \* Demande du Cirque Hart pour présenter leur spectacle du 17 au 20 avril à Parçay-Meslay.
- \* Elections européennes le dimanche 25 mai.
- \* Travaux des Services Techniques

Aire de jeux	Création d'allées FIN DE CHANTIER
Rue de Frasné	Aménagement trottoir
Rue de la Chanterie	Consolidation de l'accotement
Maison des Associations	Aménagement de la cour
La Charronnerie	Remplacement de buses et curage de fossés
Rue des Boissières	Pose de grilles et renforcement de l'accotement
Rue de Meslay	Nettoyage du talus face à l'étang
Rue de Meslay	Renforcement de l'entrée de l'accès à la grange de Meslay
Allée de la Quillonnière	Renforcement du bas coté
Aire de jeux	Engazonnement
Aire de jeux	Plantations
Logerie /ZA Papillon/	Pose panneaux/miroirs
Rue de la Rouletière/	Engazonnement
Rue des Sports	Engazonnement

- \* Agenda

Le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 17 avril 2014 à 20h30**.

Tous les points à l'ordre du jour étant achevés, et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h55.

### Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur
n° 2014-36	Création des commissions communales	M. le MAIRE
n° 2014-37	Election des membres de la Commission d'Appel d'offres	M. le MAIRE
n° 2014-38	Election des membres de la Commission de délégation de service public	M. le MAIRE
n° 2014-39	Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	M. GILET J-Pierre
n° 2014-40	Election des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	M. GILET J-Pierre
n° 2014-41	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal Cavités 37	M. le MAIRE
n° 2014-42	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Bédoire et de ses Affluents (S.I.A.H.B.A.)	M. le MAIRE
n° 2014-43	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents (S.I.C.A.)	M. le MAIRE
n° 2014-44	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de Vouvray	M. le MAIRE

n° 2014-45	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires - Canton de Vouvray (S.I.T.S)	M. le MAIRE
n° 2014-46	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (S.I.E.I.L.)	M. le MAIRE
n° 2014-47	Désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Rochecorbon et Parçay-Meslay (S.I.A.E.P.)	M. le MAIRE
n° 2014-48	Election des membres de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Tours Val de Loire	M. le MAIRE
n° 2014-49	Désignation du délégué au sein du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)	M. le MAIRE
n° 2014-50	Désignation du correspondant défense	M. le MAIRE
n° 2014-51	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT	M. le MAIRE
n° 2014-52	Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseiller Délégué	M. le MAIRE

**SIGNATURES****Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer.**

FENET Bruno	STERLIN Nicolas
FONTENEAU Christine	LESSMEISTER Roland
ANDRYCHOWSKI Brigitte	MASSICARD Flore
BRUNEAU François	FOUCAUD Anna
GALPIN Jean-Marie	GILET Jean-Pierre
GILET Jean-Marc	JAVON Nelsie
MENARD Jean-Pierre (Absent)	MORIEUX Damien
NARCY Agnès	PELLE Patrick
RAIMBAULT Marie-Claude	SOULISSE Jackie (Absent)
RAYNAUD Séverine	